

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absent : 0
- ayant pris part au vote : 33
- votes pour : 29
- votes contre : 4

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 18 heures 35 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 06 avril 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. GARDE, M. MERLEY, M. MOLET, MME PERROUX, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A MME PERROUX), MME MAURIN (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Etait absent : /

MME GODEAS est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/40

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de reprendre les résultats du Compte Administratif 2022 au Budget Primitif 2023, soit :

- **Excédent de fonctionnement reporté : 3 909 191.81 €**
- **Déficit d'investissement 2022 reporté y compris restes à réaliser : 578 434.81 €**
(Composé du déficit 2022 de -270 223.13 € et des restes à réaliser de 2022 de -308 211.68 €)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 de la façon suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 3 330 757 €**
(Composé du résultat de la section de fonctionnement, soit 3 909 191.81 € - le déficit d'investissement y compris reste à réaliser de 578 434.81 €)
- **Report du déficit de la section d'investissement 2022 : - 270 223.13 €**
(Composé du résultat positif de la section d'investissement 2022 soit 72 996.92 €, + le déficit d'investissement reporté, soit -343 220.05)
- **Affectation en réserve d'investissement (compte 1068) : 578 434.81 €**

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le **21 AVR. 2023**

ID : 031-213105612-20230412-D2023_40-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre (MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS),

- De reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2022 de la façon suivante :
- Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 3 330 757 €
- Report du déficit de la section d'investissement 2022 : - 270 223.13 €
- Affectation au compte 1068 : 578 434.81 €

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE



Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ